

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Sous-direction C

BUREAU C3

**INSTRUCTION N° 82-21 - B1
du 21 janvier 1982**

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du

n° du

n° du

n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains. Modification de taux

DOCUMENTS A ANNOTER

- Instruction n° 85-073-E1 du 20 septembre 1972.
- Instruction n° 74-106-B - R1 du 17 juillet 1974.
- Instruction n° 74-158-B du 9 décembre 1974.
- Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975.
- Instruction n° 75-60-B1 du 29 avril 1975.
- Instruction n° 75-86-B1 du 27 juin 1975.
- Instruction n° 76-79-B1 du 11 mai 1976.
- Instruction n° 76-121-B1 du 12 août 1976.
- Instruction n° 77-4-B1 du 11 janvier 1977.
- Instruction n° 78-23-B1 du 26 janvier 1978.
- Instruction n° 78-82-B1 du 18 mai 1978.
- Instruction n° 78-114-B1 du 31 juillet 1978.
- Instruction n° 79-8-B1 du 23 janvier 1979.
- Instruction n° 79-43-B1 du 29 mars 1979.
- Instruction n° 79-117-B1 du 20 août 1979.
- Instruction n° 79-190-B1 du 19 décembre 1979.
- Instruction n° 80-72-B1 du 1^{er} avril 1980.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
GT
7

ENST	RGP	PGT	TPG	TGAP	TGC	TGE
SR	ACSR	BA	EPA	EPI	EPSC	SIA

INSTRUCTION N° 82-21 - B1
du 21 janvier 1982

— 2 —

Est notifié, ci-après en annexe, le texte de la circulaire n° B6-B156, en date du 16 novembre 1981, relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien faire application des dispositions contenues dans cette circulaire.

Le directeur de la Comptabilité publique,
Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,

Guy SALLERIN.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B6-B156 EN DATE DU 16 NOVEMBRE 1981
relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de modifier, selon les indications suivantes, les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application du versement de transport :

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
<i>Extension du champ d'application</i>		
Syndicat intercommunal des transports urbains de la région de Valenciennes :		
Hornaing	1-1-1981	1 %
Wallers	1-4-1981	1 %
Syndicat intercommunal des transports urbains de la région d'Avignon :		
Villeneuve-les-Avignon	1-9-1981	1 %
Jonquerettes	1-9-1981	1 %

Diffusion : 400 exemplaires.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les modifications ci-après apportées au taux dudit versement :

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération rouennaise	1-1-1981	0,80 %
District de l'agglomération nancéienne	1-1-1981	1 %
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération de Bayonne	1-3-1981	0,80 %
District urbain du pays de Montbéliard	1-6-1981	0,90 %
Syndicat intercommunal des transports publics de l'agglomération nantaise ...	1-7-1981	1,50 %

ANNEXE

— 4 —

Enfin, il est rappelé que, par arrêté préfectoral du 19 décembre 1980, le Syndicat intercommunal pour l'organisation des transports de l'agglomération stéphanoise (S.I.O.T.A.S.) a été substitué au Syndicat intercommunal pour la coordination des transports en commun de la région stéphanoise.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget,

Le sous-directeur,

Bernard SCHAEFER.